

14 mars 1967NATO CONFIDENTIELTACHES FUTURES DE L'ALLIANCEDocument de travail (Révisé)

Afin de contribuer aux discussions et décisions du Groupe spécial à sa prochaine réunion de vendredi 17 mars 1967, je vous sou mets ci-après le programme de travail envisagé. Ce programme se fonde sur la Résolution des Ministres du 16 décembre 1966 (C-M(66)145) et sur la Résolution du Conseil du 22 février 1967 (C-M(67)11); il tient compte des points soulevés dans les échanges de vues du Groupe spécial des 6 et 13 mars et dans les divers documents présentés par certaines délégations.

Des sujets définis ci-dessous correspondent à un domaine général de travail pour chaque sous-groupe. La définition de ces sujets n'a évidemment aucun caractère strict; et cette liste n'est pas limitative ni complète.

I. SUJETS1. Relations Est-Ouest

Objectifs politiques d'ensemble de l'Alliance dans le cadre des relations Est-Ouest en fonction d'une analyse de la politique étrangère de l'Union soviétique et des pays de l'Europe de l'Est: sécurité européenne, problème allemand, nature des règlements européens.

2. Relations entre les alliés

Possibilités de renforcer les liens entre l'ensemble des pays de l'Alliance; possibilités de coopération inter-européenne au sein de l'Alliance; conséquences à longue et brève échéance de l'unification de l'Europe; bases idéologiques et unité de l'Alliance.

3. Politique générale de défense de l'Alliance

Evolution de la sécurité collective et régionale; principes régissant la stratégie de l'Alliance ainsi que le niveau et le déploiement des forces; incidences des diverses propositions (contrôle des armements et désarmements, réduction équilibrée

des forces, dispositions nucléaires) sur l'équilibre de puissance.

4. Evolution de la situation dans les régions extérieures à la zone de l'OTAN

Cette question sera <sup>traitée</sup> traitée par les quatre sous-groupes envisagés ci-après. Lorsque ces sous-groupes seront constitués, il leur sera naturellement loisible de définir de façon plus précise les sujets à étudier et s'ils le désirent, de les présenter sous forme de questions. Ils sont également autorisés à demander à des organismes existants de l'Alliance d'exécuter certaines tâches particulières, possibilité qui risque d'être éventuellement utile en ce qui concerne notamment le sujet No. 4 - études sur l'évolution de la situation dans les régions extérieures à la zone de l'OTAN.

Comme les divers aspects du processus de consultation au sein de l'OTAN, et, notamment le problème des engagements, sont extrêmement pertinents à chacun des quatre sujets mentionnés, les sous-groupes étudieront les aspects de la consultation qui intéressent leurs <sup>particuliers</sup> sujets et présenteront les conclusions qu'ils leur suggèrent dans leur rapports finaux.

Les études concernant l'opinion qu'on se fait de l'Alliance une société en constante évolution sont importantes mais n'ont pas à être entreprises immédiatement; néanmoins on pourrait les entamer dans une phase ultérieure du présent exercice.

II. ORGANISATION DES ETUDES

Le Groupe spécial, formé de représentants des Gouvernements et présidé par le Secrétaire Général, est chargé d'assumer sur une base régulière l'examen de tous les aspects de l'exercice. Pour s'acquitter sa tâche le Groupe doit être composé de personnalités parfaitement au courant des problèmes qui se posent actuellement à l'Alliance; celles-ci pourront recevoir au besoin l'aide d'experts des divers pays. Les membres du Groupe devront établir un programme général de travail et suivre les progrès des diverses études. Ils devront s'inquiéter notamment de la coordination de ces diverses études entre elles et avec les

activités normales de l'Alliance. Pour parvenir à ses fins le Groupe se réunira chaque fois que le Président ou l'un de ses membres le jugera nécessaire.

Je crois que toutes les délégations sont d'accord pour créer un certain nombre de sous-groupes correspondant aux divers sujets mentionnés précédemment. Ces sous-groupes seront ouverts à tous les membres de l'Alliance, et au Secrétaire général ou à ses représentants. Pour faciliter leur travail, on pourrait confier la présentation de chaque sujet à une délégation nationale.

Pour faire cette présentation initiale, la délégation nationale intéressée pourra choisir, selon la Résolution du 22 février 1967, un rapporteur particulièrement bien informé de la question et ayant de préférence une certaine réputation dans ce domaine. Il est naturellement entendu que le document de travail présenté par le rapporteur n'engagera ni le sous-groupe ni le groupe spécial. Les délégations et le Secrétaire général pourront soumettre aux sous-groupes les documents qu'ils jugeront utiles.

Les sous-groupes pourront poser, s'ils l'estiment nécessaire, des questions à des organisations ou des personnalités extérieurs, avec l'accord du groupe spécial.

Pour que les discussions se déroulent en toute liberté, il doit être bien entendu que dans chaque sous-groupe les représentants n'engageront pas nécessairement leur gouvernement à ce stade de l'exercice. Après avoir étudié de façon approfondie leurs sujets, les sous-groupes rédigeront leurs rapports et en soumettront le texte approuvé au groupe spécial. Enfin, il est entendu que leurs réunions ne donneront lieu à aucun procès-verbal.

### III. RAPPORT INTERIMAIRE AUX MINISTRES

Afin d'établir le rapport interimaire à soumettre aux ministres au mois de juin, le Groupe spécial pourra se réunir dans le courant du mois de mai à un niveau politique élevé et faire le point des progrès accomplis en indiquant, si possible, les éléments à incorporer dans ce rapport. Pour qu'elle réponde pleinement à son objet, cette réunion du Groupe spécial devrait durer plus d'un jour.

Toutefois, il se peut, faute de temps, que certaines des études ne soient pas achevées pour la réunion ministérielle de juin. S'il en était ainsi, la synthèse des études et la définition des tâches futures de l'Alliance constitueront les principales questions qui retiendront notre attention pendant le second semestre de l'année. Dans ces conditions, le Groupe spécial estimera peut être que le rapport insérimaire à soumettre aux Ministres en juin doit avoir le caractère d'un bref rapport d'activité, auquel seront éventuellement annexées les études déjà terminées.

(Signé) Manlio BROGIO